



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

9 septembre 2009

GEL LARMES, gel ophtalmique
B/1 tube de 5 g avec canule (CIP : 331 947-5)

GEL LARMES, gel ophtalmique
B/1 tube de 10 g avec canule (CIP : 331 948-1)

GEL LARMES, gel ophtalmique en récipient unidose
B/30 récipients unidoses de 0,5 g (CIP : 356 506-2)

Laboratoires THEA

Carbomère (carbopol 974P)
Code ATC : S01XA20

Date de l'A.M.M. : 06/12/2007

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux. Conjointement au renouvellement des spécialités suivantes (voir avis du 29 avril 2009) :

SICCAFLUID 2,5 mg/g, gel ophtalmique
B/60 en récipient unidose de 0,5 g (CIP : 360 848-1)

SICCAFLUID 0,25 POUR CENT, gel ophtalmique
B/1 flacon de 10 g en compte-goutte (CIP : 341 752-2)

Indication Thérapeutique :

« Traitement symptomatique du syndrome de l'œil sec ».

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS-EPPM (cumul mobil annuel mai 2009), ces spécialités ont fait l'objet de 41.000 prescriptions. Ce faible nombre de prescriptions ne permet pas une analyse qualitative des données.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique